

Allocation pour le loyer destinée aux propriétaires

Les taux d'allocation pour le loyer sont fixés en fonction du coût du loyer au Manitoba, qui varie chaque année. Si le coût du loyer augmente, l'allocation pour le loyer destinée aux propriétaires admissibles augmentera elle aussi. Si le coût du loyer baisse ou ne change pas, l'allocation restera la même. Les taux seront rajustés en juillet chaque année. À compter de juillet 2025, les taux d'allocation pour le loyer destinée aux propriétaires sont les suivants.

Taille de la famille	Montant de base pour les paiements hypothécaires, les taxes et les frais (Coûts réels jusqu'à concurrence du taux)	Montant d'allocation pour le loyer (seulement pour les propriétaires ayant une hypothèque à rembourser)
1 personne (catégorie aide générale seulement)	243 \$	358 \$
1 personne (toutes les autres catégories)	243 \$	442 \$
2 personnes (couple ou adulte célibataire avec un enfant)	285 \$	501 \$
3 personnes	310 \$	650 \$
4 personnes	351 \$	609 \$
5 personnes	371 \$	740 \$
6 personnes	387 \$	724 \$
Chaque personne additionnelle (ajouter au taux pour 6 personnes)	23 \$	--

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'agent chargé de votre dossier.